

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2020**

**Présents :** DINTILHAC P-A. – BAREILLE L. - BOURGEOIS P. – DUFOUR M.– LANGLET A. – PASCAL D. – EQUILBEC L. – DURAND A - GIRARD C. – PANIER J-M. – PRAT A

**Absents :** BOUHACENE P.- LE MAO C. – AMIEL A. – LAFARGUE A.

**Secrétaire de séance :** DURAND Audrey

La séance est ouverte à 11 h 00

### **1°) Approbation des derniers comptes rendus**

Les comptes rendus des conseils municipaux du 5 juin et du 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **2°) Désignation des membres de la commission des impôts directs – D45.2020**

Monsieur le Maire indique que les services des impôts lui ont demandé le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire rappelle que la liste doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité des membres présents pour :

Déléguer comme titulaire :	Déléguer comme suppléant :
- GIGEZ Anita, extérieur	- CASTEX Yvan, extérieur
- CRAMPAGNE Pierre, extérieur	- BROQUERE Philippe, extérieur
- LANGLET Alain,	- AUBREJAC Pierre, extérieur
- DUFOUR Marc,	- AMIEL Nadine, extérieur
- VALZELLI Carine, extérieur	- CRAMPAGNE Gisèle, extérieur
- ROUSSET Marie, extérieur	- DANIELOU Nicolas, extérieur
- LE MAO Christiane	- GIRARD Christopher
- BOUHACENE Patrick	- AMIEL Amandine
- DURAND Audrey	- LAFARGUE Alexandra
- EQUILBEC Laurent	- PANIER Jean-Marie
- PRAT Annick	- BAREILLE Laurence
- PASCAL David	- BOURGEOIS Patrick

### **3°) Désignation des membres de la CLECT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le conseil communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) lors de la séance du 16 juillet dernier.

Lors de cette séance, le conseil communautaire a acté que les communes désignent pour les représenter un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant qui siégeront dans cette commission.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité des membres présents que les élus qui représenteront la commune sont :

Conseiller	Nom	Prénom
Titulaire	DINTILHAC	Pierre-Alain
Suppléant	PRAT	Annick

#### **4°) Travaux**

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux réalisés et à mener.

#### **5°) Cheminement piétons**

Monsieur le Maire fait le point sur l'aménagement chemin de Claverie d'un accès piétonnier.

#### **6°) Question diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur divers dossiers.

La séance du Conseil Municipal est levée à 12H00.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres,